



Remembrement - Ministère Agriculture

REMEMBREMENT : POUR UNE ORGANISATION GLOBALE

par **Dominique BIDOU**

« La subordination (des agriculteurs) en tant que travailleurs est depuis longtemps assurée et devient de plus en plus complète. Elle s'est même, jusqu'à maintenant, doublée la plupart du temps chez la majorité d'entre eux d'une adhésion sans grande réticence à l'idéologie dominante (1). »

Il apparaît que l'évolution de l'agriculture est conditionnée pour une part importante par celle de son environnement économique. Il y a quelques années, beaucoup d'économistes envisageaient la possibilité d'une intégration de l'agriculture aux industries agricoles et alimentaires.

Pour diverses raisons, il n'en a rien été, du moins sous la forme que l'on avait prévue. En revanche, les rapports économiques de ces secteurs d'activité ont créé un type particulier de dépendance de l'agriculture vis-à-vis des industries : l'exploitation familiale supporte des charges et des risques qu'aucun entrepreneur d'un autre secteur n'accepterait d'assumer.

Cette situation particulière, la nécessité des rendements de plus en plus élevés, l'exode agricole, la pression d'une économie de plus en plus soumise à des fluctuations internationales, la recherche de débouchés nouveaux pour certaines industries, ont poussé l'agriculteur à adopter des systèmes de production nouveaux, avec tous les changements socio-économiques qui sont devenus nécessaires pour supporter cette évolution. Notre propos n'est pas ici de porter un jugement sur cette transformation.

Nouvelles techniques, nouvelles productions et mêmes nouvelles mentalités, tout cela devait se répercuter sur le domaine foncier. Un appétit de terres, de grandes parcelles régulières pour utiliser un matériel puissant, pour drainer, irriguer, une foi sans doute excessive dans la technique industrielle pourvoyeuse de produits et de matériel, autant de facteurs sous-jacents dès que l'on touche à la structure des terres.

C'est dans ce contexte, très sommairement brossé qu'il faut considérer les aménagements fonciers, et en particulier le remembrement rural. L'évolution, bloquée par les contraintes foncières, éclate au grand jour après ces opérations, bousculant sur son passage nombre de connais-

(1) Michel GERVAIS et Henri NALLET « l'entreprise agricole » in « l'agriculture dans le système social » (I.N.R.A. 1974).

sances traditionnelles et d'équilibres naturels. Dans certains cas, le remembrement ne fait que couronner une évolution antérieure, en généralisant des améliorations foncières déjà existantes. Mais souvent également, l'aménagement des structures foncières permet une véritable « mutation » des conditions d'exploitation. La rapidité avec laquelle la « mutation » s'effectue alors pour la plupart des agriculteurs ne permet guère, en l'absence de précautions particulières, la meilleure adaptation du système de production aux potentialités du sol.

En effet, partant de nouvelles bases, les agriculteurs tentent de se donner les meilleures chances et, aux prises avec des difficultés financières immédiates, cherchent individuellement à maximiser leur production, espérant ainsi maximiser leurs revenus. De vision à long terme, ils ne peuvent guère en avoir - entraînés qu'ils sont dans un « progrès » trop rapide difficile à dominer. Et comment pourraient-ils concevoir une évolution des sols, par exemple, trop différente de celle qu'ils ont connue précédemment ! L'expérience des autres, on le sait, a peu de valeur.

Maximiser des revenus à court terme, voilà dont l'objectif essentiel que se donnent la plupart des agriculteurs, et c'est assurément celui qui leur est imposé par l'évolution d'un monde dominé par l'économie industrielle.

Les travaux connexes au remembrement permettent de se procurer un outil de travail adapté à cet objectif : récupération de terres, suppression d'ombres mal venues sur les cultures, au détriment d'éléments naturels qui participent, avec plus ou moins d'acuité, à l'équilibre écologique d'ensemble.

Révéléateur de la situation de l'agriculture, de ses hommes et de ses techniques, le remembrement l'est assurément, ce qui lui a valu bien des critiques. Certes, la procédure mérite d'être améliorée. Le projet de loi déposé récemment

sur le bureau des assemblées marquent d'ailleurs un net progrès. Mais c'est l'évolution générale de l'agriculture qui est mise en évidence, avec ses inconvénients, mais aussi ses avantages.

Il n'en demeure pas moins que la rapidité de la mutation que constitue le remembrement rend nécessaire des précautions préalables.

Changer brusquement d'outil de travail ne se fait pas sans difficultés. Tous ne comprennent pas la puissance et les limites de la transformation.

Une préparation de l'opération s'impose donc, tant au plan psychosociologique qu'au plan de l'évolution de l'agriculture et des besoins fonciers de la collectivité.

La profonde transformation que constitue le remembrement affecte tous les aspects de la vie rurale, et constitue à ce titre une chance inespérée de réflexion d'ensemble sur la situation d'une commune. Situation de techniques agricoles, mais aussi situation sociale et culturelle, situation d'un milieu naturel, déjà largement modifié par des actions individuelles. Le nouveau parcellaire devra s'adapter aux productions et aux techniques agricoles souhaitées par les cultivateurs, mais le remaniement permet de concevoir une nouvelle voirie, de réunir l'assiette foncière d'équipements collectifs (par une localisation judicieuse des terres appartenant à la commune, ou par prélèvement, à titre onéreux, sur l'ensemble des propriétaires). Il permet aussi l'aménagement ou la restructuration du milieu naturel. Abandonnés aux initiatives individuelles, les éléments non directement exploités se sont transformés : disparition pure et simple dans certains cas, appauvrissement ou foisonnement dans d'autres.

C'est ainsi que l'équilibre entre monde « sauvage » (haies, zones humides, etc.) et territoire cultivé s'est rompu, provoquant une perte sensible pour les agriculteurs ou des réactions brutales de leur part.

Un aménagement collectif apparaît nécessaire pour rétablir un équilibre correspondant aux conditions actuelles d'exploitation et permettant d'assurer la pérennité d'un patrimoine : choix d'un réseau de haies propres à conserver les sols, à abriter des espèces sauvages, animales ou végétales, maintien de zones humides là où l'exploitation agricole ne peut être envisagée sans investissements disproportionnés aux bénéfices éventuels, création de brise-vent, de refuges pour le gibier, etc...

Le remembrement est avant tout une opération collective, et acquiert ainsi une dimension exceptionnelle, mais également une complexité, source de bien des difficultés. Des objectifs communs doivent être dégagés et précisés ; l'avenir de la commune doit être l'objet d'un projet collectif. C'est son élaboration qui devient le point-clé de ces opérations. La préparation du remembrement doit prendre une dimension nouvelle, condition pour que l'opération proprement dite atteigne l'efficacité exceptionnelle qu'elle détient, et permette un renouveau complet et homogène des communes rurales françaises.

Aujourd'hui, les moyens disponibles pour ces opérations ne favorisent guère ces préliminaires dont l'utilité n'est apparue qu'irrégulièrement dans les différents départements. Outre les réunions d'information, l'administration met aujourd'hui en œuvre différents types de préétudes, touchant au milieu naturel ou aux problèmes fonciers d'une commune.

D'autres formules existent ou sont en gestation. C'est incontestablement en multipliant ces expériences que l'on donnera au remembrement toute son envergure, que l'on en fera l'outil d'aménagement global, de renouveau, dont le monde rural a un tel besoin.



Massif Central (doc. photothèque Ministère Agriculture)

Dominique BIDOU
A.N.D.A.F.A.R. - PARIS